

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le quatre du mois de juillet,

À la salle d'honneur à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, sur convocation légale en date du 27 juin 2023, sous la présidence de Madame Elisabeth REDOUTEY, Maire pour une session ordinaire du mois de juillet.

Etaient présents : Christophe DALLOZ, Anita DORNIER, Laurent FAIVRE, Christine FEUVRIER, Christophe JACOULOT, James MICHEL, Yves OBERTINO, Séverine PIERRE, Brigitte PIQUEREZ, Frédéric POURCHET, Elisabeth REDOUTEY, Hervé REMONNAY, Alain RENAUD, Hervé SIMONIN, Marie-Claude SIRE, Ulysse TATTU, Edith VIEILLE

Absents excusés : Mesdames Françoise BOULARD, Camille FAIVRE, Prisca MAIRE et Messieurs David CHRISTIN, Jérôme LAFFLY, Yannick MYOTTE-DUQUET

Procurations : Mesdames Françoise BOULARD, Camille FAIVRE, Prisca MAIRE et Messieurs David CHRISTIN, Jérôme LAFFLY, Yannick MYOTTE-DUQUET donnent procuration respectivement à Yves OBERTINO, Hervé SIMONIN, Frédéric POURCHET, Anita DORNIER, Alain RENAUD et Marie-Claude SIRE.

Secrétaire de séance : Monsieur Yves OBERTINO

La séance est ouverte à 19h19

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Monsieur Yves OBERTINO, secrétaire de séance.

Le PV de la séance du 23 mai 2023 est approuvé sans observations à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

Présentation du Réseau Sport Santé par Monsieur Cyril Billod

Décisions du Maire

Décision 08 : Demande de subvention + plan de financement pour des aménagements de sécurité.

Décision 09 : Signature du marché N°5-2022 : transformation d'un terrain de football en gazon synthétique

Décision 10 : Vente du podium de la salle polyvalente

U URBANISME

- Lotissement « Les Genêts » : Détermination de prix du m2 de terrain viabilisé

F FINANCES

- Achat de matériel informatique pour les écoles et validation du règlement financier du Conseil Départemental
- Accompagnement à la recherche d'aides financières et de subventions pour la rénovation du Groupe Scolaire

B BOIS

- Renouvellement adhésion PEFC – Gestion durable des forêts
- Création d'une Forêt Pédagogique

Présentation des rapports des diverses commissions

Questions diverses

Présentation du Réseau Sport Santé par Monsieur Cyril Billod

Monsieur Cyril Billod, enseignant en activité sport adapté présente aux membres du Conseil Municipal le Réseau Sport Santé. Ce dispositif régional de « sport sur ordonnance » s'intitule le « Parcours d'accompagnement sportif pour la santé ». Ce dernier joue un rôle de ressources dans les politiques menées autour du sport santé et propose des activités, encadrées par des professionnels formés, qui permettent aux personnes sédentaires et atteintes de maladies chroniques de reprendre une activité physique et sportive adaptée.

Suite à cette présentation, le conseil municipal se donne la réflexion quant a son choix de mettre en place ses activités sur notre commune.

Décision 08 : Demande de subvention + plan de financement pour des aménagements de sécurité.

Les devis ont été sollicités à différentes entreprises pour acheter et installer différents aménagements de sécurité pour la commune dont 1 feu pédagogique mobile (déplacement prévu sur toutes les zones à risques par les agents techniques) + 2 coussins berlinois à installer à proximité de la piscine du Val de Morteau.

La subvention a été demandée pour la réalisation de ces travaux dans le cadre des « aménagements de sécurité » financés sur le produit 2023 des amendes de police. Le montant des travaux est estimé à 15 470.00€ HT soit un total 18 564.00€ TTC.

Madame Le Maire propose le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT	
FINANCEMENT	MONTANT
Subvention département 30% (amendes de police)	6 188.00€
Fonds propres	9 282.00€
Total opération HT	15 470.00€

Décision 09 : Signature du marché N°5-2022 : transformation d'un terrain de football en gazon synthétique

Le marché pour le lot 1 (terrassements, revêtements, terrain de sport, clôtures et VRD) est signé auprès de ID VERDE pour un montant de 909 815 92€ HT soit 1 091 779.10€ TTC et le marché pour le lot 2 (éclairage) est signé auprès de la société EPSIG pour un montant de 110 338.30€ HT soit 132 405.96€ TTC afin de réaliser l'ensemble des travaux pour la transformation du terrain de foot herbe en gazon synthétique au Bas De La Chaux.

Décision 10 : Vente du podium de la salle polyvalente

Il s'agit de la vente de l'ancien podium de la salle polyvalente à Mr Paul ROLAND – 3 Rue du Clos Jeune 25500 MORTEAU pour un montant de 1 500.00€ HT soit 1 800.00€ TTC.

MEMBRES Elus : 23 En exercice : 23 Suffrages exprimés : 23 Pour : 15 Contre : 6 Abstention : 2

Délibération n° : <u>21-07-2023</u>	Objet : Lotissement « Les Genêts » : Prix du m2 de terrain viabilisé
--	---

Madame le Maire expose :

Dans la continuité du lotissement « Les Florales », la création du lotissement « Les Genêts » est en cours de viabilisation. Cinq parcelles seront proposées à la vente pour un total de 3200m2.

Il convient de fixer le prix de vente du terrain constructible pour ce lotissement.

La commission urbanisme propose de fixer le montant de vente de ce terrain à 165€ HT /m2.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **DECIDE** :

- **DE FIXER** le prix de vente du terrain du lotissement « Les Genêts » à 165 € HT/m2

Délibération n° : <u>22-07-2023</u>	Objet : Achat de matériel informatique pour les écoles et validation du règlement financier du conseil départemental
--	---

Madame Le Maire présente le projet concernant l'équipement informatique des écoles maternelle et primaire. En effet, les 2 écoles ont été retenues pour l'appel à projet « Territoire Numérique Educatif du Doubs » (TNE) afin d'équiper l'ensemble des classes de chaque école de matériel informatique pour les élèves (tablettes, ordinateurs...).

Une consultation a été lancée auprès de différents prestataires début juin, celui retenu est OCI INFORMATIQUE - 20 rue Frédéric Japy - 25200 MONTBÉLIARD.

Le montant de l'équipement est de **36 875.00 HT** soit **44 250.00€ TTC**

Madame Le Maire propose d'accepter le règlement financier du conseil départemental (en pièce jointe) et d'adopter le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT	
FINANCEMENT	MONTANT
Subvention TNE	30 975.00€
Fonds libre	7 226.02€
FCTVA X 16.404%	6 048.98€
Total opération TTC	44 250.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- **D'ADOPTER** le projet qui lui est présenté ;
- **VALIDE** le plan de financement et l'achat des équipements numériques ;
- **DIT** que les crédits suffisants seront inscrits au budget communal 2023.

Délibération n° : <u>23-07-2023</u>	Objet : Accompagnement à la recherche d'aides financières et de subventions pour la rénovation du Groupe Scolaire
--	--

Madame Le Maire explique que le montant des travaux pour la rénovation de l'école va représenter un coût très important et conséquent pour les finances de la commune. C'est pourquoi elle propose de s'appuyer sur des experts en subventions publiques françaises et européennes. Celui-ci dispose d'une équipe d'analystes, de consultants spécialisés, d'experts techniques et d'outils logiciels de veille digitale qui recherchent et sélectionnent toutes les opportunités d'aides et de subventions auprès des guichets publics et privés.

Au niveau financier, la première phase se calcule sur la garantie du résultat, si le cabinet n'est pas en mesure de rembourser la mission, elle ne l'accepte pas. La rémunération de cette première phase se calcule en fonction du coût des travaux.

Et pour la seconde mission (le montage des dossiers) le cabinet se rémunère au pourcentage des aides notifiées.

Cet accompagnement permettra d'obtenir le maximum de subventions pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- **D'ADOPTER** l'accompagnement qui lui est présenté ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cet accompagnement ;
- **DIT** que les crédits suffisants seront inscrits au budget communal 2023.

MEMBRES Elus : 23 En exercice : 23 Suffrages exprimés : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° :

24-07-2023

Objet : Renouvellement adhésion PEFC – Gestion durable des forêts

Madame le Maire expose au Conseil municipal la nécessité pour la commune de renouveler l'adhésion au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la Qualité de la Gestion Durable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **DECIDE** de renouveler pour 5 ans son adhésion à PEFC Bourgogne Franche-Comté :
 - En inscrivant l'ensemble de la forêt relevant du régime forestier et pour une période de cinq ans en reconduction tacite, dans la politique de qualité de la gestion durable définie par PEFC Bourgogne Franche-Comté ;
 - En signant et en respectant les règles de gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003-1 : 2016 ;
 - En s'engageant à mettre en place les mesures correctives qui pourraient être demandées par PEFC Bourgogne Franche-Comté en cas d'écart des pratiques forestières aux règles mentionnées ci-dessus ;
 - En s'engageant à honorer les frais d'adhésion fixés par PEFC Bourgogne Franche Comté au travers de l'appel à cotisation, estimés à 277.21€ pour 5 ans ;
- **DEMANDE** à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris par la commune dans le cadre du renouvellement de son adhésion ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier, notamment le bulletin d'adhésion PEFC BFC

MEMBRES Elus : 23 En exercice : 23 Suffrages exprimés : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° :

25-07-2023

Objet : Création d'une forêt pédagogique

Vu le Code forestier et en particulier les articles L112-1 ; L112-2 et L121-1.

Exposé des motifs :

Le Maire rappelle au Conseil municipal que :

- Face aux effets du changement climatique, les acteurs forestiers peuvent agir pour l'avenir. Les décisions à prendre aujourd'hui garantiront l'adaptation des forêts de demain.
- Ces décisions prennent place dans un cadre d'échange continu avec la société civile, de partage des enjeux d'une gestion durable et multifonctionnelle avec le grand public.
- En créant des forêts pédagogiques, le réseau des Communes forestières implique les enfants, citoyens de demain afin qu'ils s'investissent dès leur plus jeune âge pour l'avenir des forêts.
- La création d'une forêt pédagogique s'inscrit dans le programme « Dans 1 000 communes la forêt fait école » et propose aux communes de confier à une classe d'élèves une parcelle de la forêt communale en vue de les sensibiliser au fonctionnement des écosystèmes forestiers, à leurs fonctions en lien avec la société, aux usages du bois, aux acteurs de la filière forêt-bois, aux rôles des maires et élus des communes forestières, etc.

En conséquence, il invite le Conseil municipal à délibérer sur la création d'une forêt pédagogique dans le cadre du programme « Dans 1000 communes, la forêt fait école » porté par le réseau des Communes forestières.

Considérant que les enseignant(e)s ont donné leur accord pour s'impliquer dans la création de la forêt pédagogique autour d'un projet qui vise à recréer du lien entre la forêt et le bois ;

Considérant que la forêt pédagogique s'inscrit dans le cadre du programme pédagogique de l'école communale, sous l'accompagnement de l'association des communes forestières du Doubs ;

Considérant que sur demande de la commune, le technicien ONF peut être associé aux actions pédagogiques en forêt avec l'école (article 36 de la charte de la forêt communale) ;

Considérant que les forêts communales relèvent du régime forestier et que les actions proposées devront être compatibles et cohérentes avec les objectifs fixés par le document d'aménagement en vigueur ;

Considérant que la commune propriétaire n'a aucune obligation d'accepter les actions qui lui seraient proposées par un tiers et qu'elle reste décisionnaire finale.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Autorise le principe de l'accueil d'une forêt pédagogique au sein de la forêt communale de LES FINS, sur la parcelle 4 ;
- Autorise la réalisation de visites de terrain et d'actions sylvicoles ponctuelles, en cohérence avec le document d'aménagement forestier ;
- Décide de mettre à disposition des classes de cycle 3 de l'école Pierre BICHET la parcelle n° 4 au lieudit « Bois des Suchaux » ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

Présentation des rapports des diverses commissions

Monsieur James MICHEL, adjoint en charge du cimetière présente le compte rendu de la commission du 16 mai 2023 et Monsieur Hervé REMONNAY, adjoint en charge de la voirie, présente le compte rendu de la commission du 22 mai 2023 dont les membres de l'assemblée en ont pris connaissance.

Questions diverses

Groupe scolaire

Madame le Maire présente les premiers visuels élaborés par le Maître d'œuvre pour le projet de groupe scolaire à l'ensemble du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22H00

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance
Yves OBERTINO

Le Maire
Elisabeth REDOUTEY

